

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23



bassinvouge@orange.fr



www.bassinvouge.com



www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL SYNDICAL REUNION DU 12 FEVRIER 2018 – SAULON LA CHAPELLE

Date de la convocation : 6 février 2018

Le 12 février deux mil dix-huit à 18 heures 30, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à Saulon la Chapelle sous la Présidence de séance de M. Claude REMY puis sous la Présidence de M. Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 106

Présents : 55

Nombre de procurations : 12

Nombre de voix exprimées : 111

Présents : Mesdames et Messieurs Sylvie CLAIRET (procuration de M. ANDRIEU), Karine DELABAYS, Corinne PIOMBINO, Florence ZITO, Catherine HERVIEU (procuration de M. FAVERJON), Claude REMY (6 voix), Gérard TARDY (6 voix), Jean Luc ROBIOT (6 voix), François MARQUET (6 voix), André DALLER (6 voix), Gilles SEGUIN, François DETAIN, Christian FEUILLAT, Jean-François COLLARDOT (procuration de M. POULLOT (6 voix), Gérald DETAIN, Jacques CARTERON, Régis JUNON, Roland MONGEARD (procuration de Mme VINCENT), Dominique DUMONT, Yves PROST, Pascal VIARD, Denis PENNING, Franck PACOT, Maurice CHEVALLIER (procuration de M. SIRUGUE Jean-Louis), Henri MATHEY, Guy MORELLE, Alain LEFEVRE, Dominique GERMAIN, Bernard BOUILLOT, Philippe DEMOUX, Gérard BERTHOZ, Jean Noël DUMAS, Igor MAILLOTTE, Laurent BONDOUX, Bernard PAUTET, Benoît FRANET, Jean Pierre COFFIN (procuration de Mme MINARD), Sylvain PELLETIER, Charles SIRUGUE, Marc JOINIE, Dominique BEAUPOIL, Jérôme TOUCHARD (procuration de M. DOISNEAU), Patrick JACQUET (procuration de M. BOILLIN), Didier LEVEQUE, Pierre LEVEQUE, Bernard BOURGEON (procuration de M. FONTANA), Edouard TRAPET, Yves GELIN, François PERRIN, Jean Luc LOIZON, Yves-Marie BRUGNOT (procuration de M. BERNARD), Stéphane PELLETIER, Hervé BRUYERE, Jean-Claude GIRARD (procuration de M. MONIN), Jean Patrick MASSON (procuration de Mme LUCISANO).

M. COLLARDOT propose de continuer l'ordre du jour. Le comité syndical accepte la proposition.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 26 octobre 2017
- Election des membres du bureau
- Délégation d'attribution au Président et au Bureau
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offre
- Procédure de modifications statutaires du SBV - point d'étape

Pour informations

- o *Autorisation environnementale préalable aux travaux de restauration de la morphologie sur la Vouge et la Varaude*
- o *Autorisation environnementale préalable aux travaux de restaurations de la continuité écologique et de la morphologie de l'Oucherotte à Aiserey*
- o *Etude de restauration morphologique de la Bièvre*
- o *Pluviométrie et hydrologie*
- o *Contrat de la Nappe de Dijon Sud*

I. Approbation du CR du 26 octobre 2017

Le compte rendu, n'appelant pas de remarque, est adopté à la majorité.

II. Renouvellement des membres du Bureau

Monsieur Jean François COLLARDOT rappelle les modalités d'élection du bureau, prévues dans le règlement intérieur. Les membres du bureau sont seize (dont le Président et les cinq Vice-Présidents précédemment élus). Chacun doit être titulaire du comité syndical. Chaque comité géographique est représenté par trois membres (dont un Vice-Président). Le Président propose les candidats suivants :

Comité géographique CENT FONTS

- M. Hubert POULLOT
- M. Jean-Patrick MASSON

Comité géographique BIETRE

- M. Didier VOYE
- M. Jean Luc BOILLIN

Comité géographique VOUGE Amont

- M. Denis PENNING
- M. Franck PACOT

Comité géographique VARAUDE

- M. Jean Luc ROBIOT
- M. Gérard TARDY

Comité géographique VOUGE Aval

- M. Didier LEVEQUE
- M. Jérôme TOUCHARD

Aucun autre candidat ne se présente. Le Président propose de procéder au vote à main levée. Cette proposition est acceptée. Il procède au vote.

Résultat du vote

Messieurs BOILLIN Jean Luc, LEVEQUE Didier, MASSON Jean Patrick, PACOT Franck, PENNING Denis, POULLOT Hubert, ROBIOT Jean Luc, TARDY Gérard, TOUCHARD Jérôme, VOYE Didier sont élus membres du bureau au 1^{er} tour.

Monsieur Jean François COLLARDOT fait l'appel de candidature pour le poste de Secrétaire du bureau et du Conseil Syndical. Le Président propose de renouveler sa confiance à Monsieur Jérôme TOUCHARD en tant que secrétaire. Aucun autre candidat ne se présente. Le Président propose de procéder au vote à main levée. Cette proposition est acceptée. Il procède au vote.

Résultat du vote

Monsieur Jérôme TOUCHARD est élu Secrétaire au 1^{er} tour.

Composition du Bureau

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| - Président : | Monsieur COLLARDOT Jean François |
| - 1 ^{er} Vice-Président | Monsieur REMY Claude |
| - 2 ^{ème} Vice-Président | Monsieur GELIN Yves |
| - 3 ^{ème} Vice-Président | Monsieur CHEVALLIER Maurice |
| - 4 ^{ème} Vice-Président | Monsieur BOUILLLOT Bernard |
| - 5 ^{ème} Vice-Président | Monsieur JACQUET Patrick |

- | | |
|--------------|------------------------------|
| - Secrétaire | Monsieur TOUCHARD Jérôme |
| - Membres | Monsieur BOILLIN Jean Luc |
| | Monsieur LEVEQUE Didier |
| | Monsieur MASSON Jean Patrick |
| | Monsieur PACOT Franck |
| | Monsieur PENNING Denis |
| | Monsieur POULLOT Hubert |
| | Monsieur ROBIOT Jean Luc |
| | Monsieur TARDY Gérard |
| | Monsieur VOYE Didier |

III. Délégation d'attribution au Président

Délibération CS 2018-01

Le conseil syndical, conformément à l'article L2122-22 du CGCT, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne délégation pour la durée du mandat au Président pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre elle ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 € ;
- demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil syndical, l'attribution de subventions.

IV. Délégation d'attribution au Bureau

Délibération CS 2018-02

Le conseil syndical, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne délégation de ses attributions au bureau à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

V. Désignation de la commission d'appel d'offres

Délibération CS 2018-03

Le Président explique que conformément à l'article L1411-5 du CGCT, une commission d'appel d'offres est créée de manière permanente pour la passation de marché. Le Président siège de droit. La population de la commune la plus importante du bassin étant supérieure à 3 500 habitants, cette commission doit être composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants :

Le comité syndical, après en avoir délibéré, désigne unanimement :

- En tant que titulaires à la commission d'appel d'offre
 - M. Yves GELIN, Vice-Président du comité géographique Bièvre
 - M. Claude Rémy, Vice-Président du comité géographique Cent Fonts
 - M. Bernard BOUILLON, Vice-Président du comité géographique Varaude
 - M. Maurice CHEVALLIER, Vice-Président du comité géographique Vouge Amont
 - M. Patrick JACQUET, Vice-Président du comité géographique Vouge Aval

- En tant que suppléants à la commission d'appel d'offre
 - M. BOILLIN Jean Luc pour le comité géographique Bièvre
 - M. TARDY pour le comité géographique Cent Fonts
 - M. POULLOT pour le comité géographique Varaude
 - M. PENNING pour le comité géographique Vouge Amont
 - M. LEVEQUE pour le comité géographique Vouge Aval

VI. Procédure de modifications statutaires du SBV - point d'étape

Le Président demande à M. BOILLIN Nicolas de présenter un point d'étape sur la procédure de modifications statutaires du SBV qui doit être mise en œuvre afin de se conformer à la loi.

Celui-ci rappelle que l'assemblée a créé un groupe de travail, en charge de proposer cette modification, lors de la réunion du 26 octobre 2017.

Une première réunion de cette commission s'est déroulée le 17 novembre 2017. Au cours de celle-ci, plusieurs interrogations se sont fait jour. Afin d'y répondre, la groupe de travail a décidé d'interroger les quatre EPCI à FP du bassin de la Vouge et la Préfecture afin de connaître leurs avis et les réponses sur les points suivants :

- Les modalités de représentativité de Dijon Métropole (en référence à l'article L5217-7 du CGCT) au sein du conseil syndical ;
- La position des EPCI à FP sur des points comme :
 - Les compétences à prendre ;
 - Leurs modalités de participations financières ;

Depuis l'envoi des différentes demandes, le 20 novembre 2017 :

- La Préfecture de Côte d'Or (en attente d'un avis de la DGCL) n'a pas précisé les modalités de mises en œuvre de l'article L5217-7 du CGCT (représentativité d'une métropole selon la population relative ou totale des communes) au sein d'un conseil syndical ;
- Dijon Métropole et la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise n'ont pas répondu au questionnaire.

Le Président donne la parole à l'assemblée, pour d'éventuelles questions :

- M. SEGUIN s'interroge sur les modalités de représentation de la métropole au sein du SBV ?
- M. BOILLIN Nicolas explique que contrairement aux autres EPCI à FP, le CGCT prévoit une représentation différente des métropoles au sein des EPCI auxquels elles adhèrent en substitution des communes. A ce jour, la question se pose pour le calcul du nombre de délégués de la métropole. Elle se fera soit en fonction de la totalité de la population des communes substituées, soit de la population effectivement présente sur le bassin versant ;
- M. SEGUIN s'inquiète du mode de calcul à retenir ; surtout si la métropole obtenait seule la quasi-majorité des voix du conseil syndical !
- M. MASSON dit que dans le cas de la création d'un EPAGE sur les bassins Tille, Vouge et Ouche, la question ne se posera pas, à l'instar du SBO pour lequel plus de 50% de la population est issue de Dijon Métropole ;
- M. MORELLE s'inquiète de la non-réponse de deux des quatre intercommunalités sur un questionnaire envoyé il y a presque 3 mois ;
- M. MASSON s'engage à voir dès demain avec ses services la raison pour laquelle la métropole n'a pas répondu.

VII. Pour informations

a) *Autorisation environnementale préalable aux travaux de restauration de la morphologie sur la Vouge et la Varaude*

Le Président explique que l'enquête publique sur ce projet se déroulera du 28 février 2018 au 16 mars 2018. Une permanence du commissaire enquêteur sera tenue dans les communes de Brazey en Plaine, de Noiron sous Gevrey et de Saulon la Chapelle.

b) *Autorisation environnementale préalable aux travaux de restaurations de la continuité écologique et de la morphologie de l'Oucherotte à Aiserey*

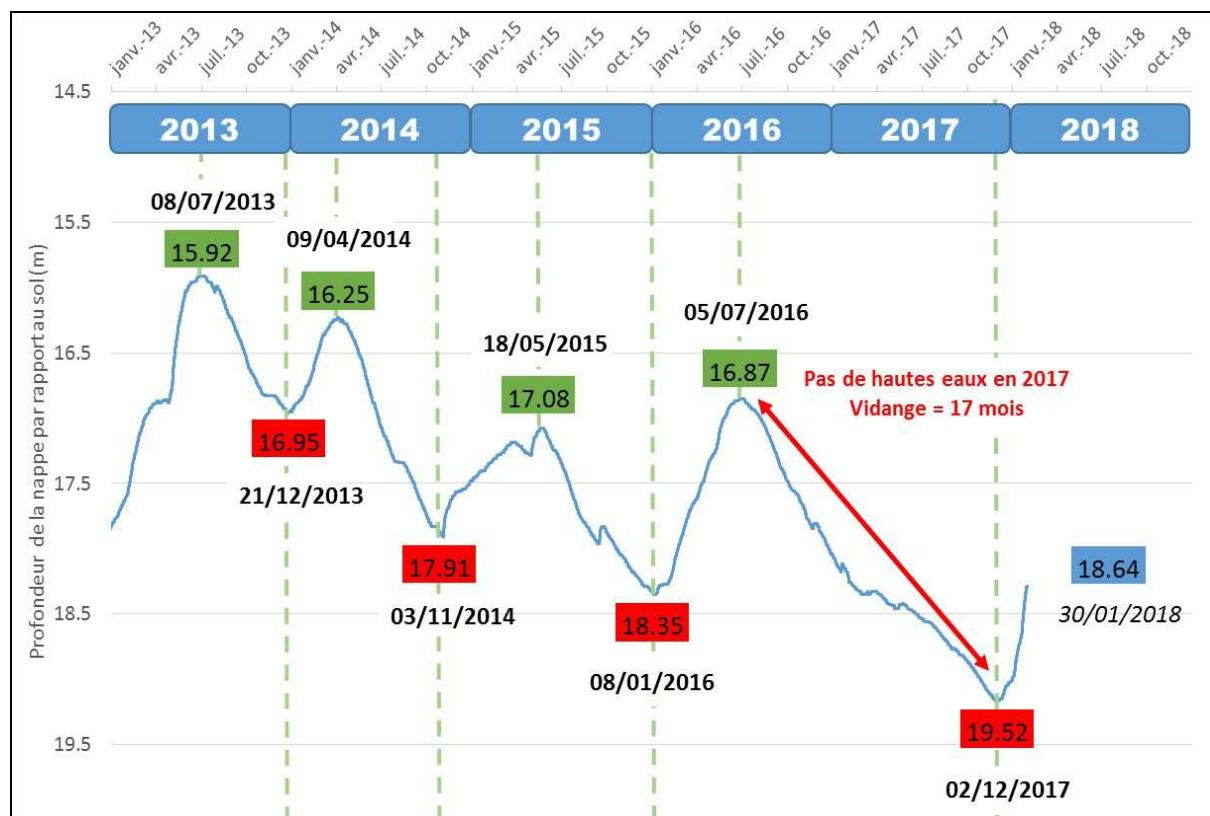
L'autorisation environnementale a été déposée le 6 décembre 2017 et un complément a été apporté le 8 février 2018. La procédure d'enquête publique est attendue pour avril 2018.

c) *Etude de restauration morphologique de la Bièvre*

La réflexion d'une restauration de la morphologie de la Bièvre est une opération inscrite au Contrat de Travaux Vouge 2017-2018. Le Président rappelle que si celle-ci n'est pas engagée, le financement des travaux sur la Varaude serait réduit à 50% (au lieu de 80%). Une réunion préalable à la démarche s'est déroulée le 11 décembre 2017, en présence des représentants des communes du bassin de la Bièvre. L'engagement de l'étude se fera dans les prochains mois.

d) *Pluviométrie et hydrologie*

M. BOILLIN Nicolas explique que lors des deux derniers mois, la pluviométrie a été généreuse (+89% par rapport à la moyenne, soit + 104 mm) et a inversé la tendance sèche des 18 mois précédents (-23% par rapport à la moyenne, soit - 245 mm). Les nappes se rechargent mais sont encore loin des niveaux habituels. Dans le cas de la nappe de Dijon Sud, la remontée est significative, mais le déficit est toujours marqué, au regard des années précédentes.



e) Contrat de la Nappe de Dijon Sud

Suite au départ de Mlle MOMBERTRAND du poste d'animatrice de la nappe de Dijon Sud, une réflexion sur la relance de la procédure d'embauche d'un(e) nouveau (lle) animateur (rice) est en cours. Les actions déjà engagées sont actuellement encadrées par le personnel du SBV (étude décharge, étude morphologique sur la Cent Fonts et campagne de prélèvements). M. BOILLIN Nicolas explique que par ailleurs une demande de co-financement auprès des partenaires historiques a été envoyée. A ce jour, la Présidente du SBO a expliqué que cette décision sera du ressort du prochain conseil et ne souhaite pas s'engager en son nom, la Communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges a validé le principe de reconduction de la convention, Dijon Métropole n'a pas répondu et l'EPTB S&D ne continuera pas dans cette démarche.

f) Poste de technicien de rivières

Le Président précise que M. PAPILLON quittera son poste le 31 mars 2018, pour suivre sa compagne. Il regrette sa décision et en prend acte.

g) Réunions à venir

Le Président précise qu'une réunion du bureau se tiendra prochainement afin de mener le DOB. Une réunion du comité syndical sera organisée à la suite pour l'adoption du Budget Primitif 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 Heures 30 et propose de partager le verre de l'amitié.